

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Cadre général

Les comptes consolidés de Risma pour l'exercice 2012 sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Rappel des options prises en IFRS

Il convient par ailleurs de rappeler les options prises par le groupe Risma dans le cadre de la préparation de son bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2006 (date de transition aux IFRS pour le groupe Risma), et ce en vertu de la norme IFRS 1, dans la mesure où celles-ci continuent d'avoir un impact important sur les comptes :

- Non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004;
- Reclassement en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- Non réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à la date de transition à leur juste valeur ;

Base de préparation des états financiers

Les comptes des sociétés consolidées sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du groupe Risma.

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par le groupe Risma qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que des informations données dans les annexes. La direction de Risma revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principales estimations et les principaux jugements faits par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs corporels et incorporels, le montant des provisions pour risques ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des litiges et des impôts différés.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Risma sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers.

En l'absence de normes ou d'interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction de Risma fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie Groupe et traduisent la réalité économique des transactions.

Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après :

A. METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Risma exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés dans lesquelles Risma détient plus de 50% des droits de vote.

Les titres des sociétés dans lesquelles Risma exerce une influence notable sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque Risma détient entre 20 et 50 % des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles Risma a un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Conformément à la norme 27 " Etats financiers consolidés et individuels ", seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles, sont pris en considération pour apprécier le contrôle. Il n'est pas tenu compte des droits de vote potentiels non immédiatement exerçables ou convertibles, ou soumis à l'occurrence d'un événement futur.

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

B- ECARTS D'ACQUISITION

À l'occasion de la première consolidation des filiales et participations de RISMA, il est procédé, dans un délai n'excédant

pas un an, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

B. 1. Ecart d'acquisition positif

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part de RISMA dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition ».

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une entreprise dans laquelle RISMA exerce une influence notable est inclus dans la valeur comptable de celle-ci. L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales et d'entités contrôlées conjointement est présenté séparément au bilan.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont détaillées dans la note D.5. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

B. 2. Ecart d'acquisition négatif

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent de la part du groupe RISMA dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition sur le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition. Dans la mesure où tout ou partie de l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et dépenses futures attendues à la date d'acquisition, celui-ci est comptabilisé en produits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ces pertes ou ces dépenses sont générées.

C- CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES

La monnaie de présentation des comptes est le Dirhams. Les transactions réalisées en devises sont converties au taux de change du jour de chacune des transactions.

Les créances et dettes non monétaires à la date de clôture des comptes sont converties au cours de change en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes qui en résultent, sont comptabilisées en résultat financier.

D. IMMOBILISATIONS

D.1. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles du groupe RISMA sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

D.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient (y compris les frais financiers intercalaires relatifs aux emprunts nécessaires au financement des phases de constructions) moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée. L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés. À partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composantes, sur leur durée d'utilité :

Constructions : 50 ans (Economique 35 ans)

Installations générales, agencements et aménagements des constructions : 7 à 25 ans

Frais accessoires sur constructions : 50 ans (Economique 35 ans)

Equipements 5 à 15 ans

D.3. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à

l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé sont incorporés dans le coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

D.4. Contrat de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur (qualifiés de location-financement) sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur au commencement du contrat ;
- la dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée du bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;

Par opposition aux contrats de location-financement, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location. Les charges futures de loyers sur les locations opérationnelles sont détaillées en note 6.

D.5. Valeur recouvrable des immobilisations

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, et au minimum, une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et le Goodwill.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Dans le cadre de l'hôtellerie, l'UGT correspond à l'hôtel. Les écarts d'acquisition sont testés par activité et l'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles et l'écart d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont quant à elles testées individuellement.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition est approchée selon deux phases :

1. Valeur fondée sur un multiple normatif de l'excédent brut d'exploitation (EBE)

Le groupe Risma se positionnant sur un marché à forte tendance capitaliste (forte composante immobilière), ce principe de calcul apparaît comme la meilleure méthode de reconstitution de la juste valeur diminuée des coûts de vente et permet d'approcher au mieux la valeur de réalisation d'un actif en cas de mise en vente.

Dans le cadre des tests effectués par établissement hôtelier, cette méthode consiste à calculer l'EBE moyen des deux dernières années de chaque établissement puis à lui appliquer un multiple en fonction du type d'établissement et de sa situation géographique. Les multiples retenus, correspondant à des moyennes de transactions ayant eu lieu sur le marché, se détaillent de la manière suivante :

Segment Multiple

Hôtellerie haut et milieu de gamme $7,5 < x < 10,5$

Hôtellerie économique $6,5 < x < 8$

Dans le cadre des tests effectués par pays, cette méthode consiste à calculer l'EBE moyen des deux dernières années réalisé dans le pays puis à lui appliquer un multiple en fonction de la situation géographique du pays ainsi qu'un coefficient pays.

En cas d'identification d'une perte de valeur, un test sur les flux futurs de trésorerie est alors réalisé.

2. Valeur fondée sur un test de flux futurs de trésorerie actualisés (notamment écart d'acquisition)

Les projections sont réalisées sur une durée maximale de 5 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le CMPC (coût moyen pondéré du capital) de clôture.

Immobilisations incorporelles hors écarts d'acquisition

La valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle est

déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (cf. ci-dessus). L'utilisation de cette méthode s'explique par l'inexistence tant de marché que de transactions comparables.

EVALUATION DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

A l'issue de ce test, si cette évaluation met en évidence une provision pour dépréciation à comptabiliser, la provision comptabilisée est égale au minimum des deux provisions calculées respectivement en référence à la juste valeur et à la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT testé. La dépréciation est constatée dans le poste « Dépréciation d'actifs ».

REPRISES DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'Actifs », les provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations se rattachant aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie telles que les brevets et les logiciels sont aussi considérées comme irréversibles. Les dépréciations se rattachant aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie telles que les marques sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT.

D.6. Actifs ou groupe d'actifs destinés à être cédés

Depuis le 1er janvier 2005 et conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs ou Groupe d'actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne à part au bilan et sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif est classé en « Actifs ou groupe d'actifs destinés à être cédés » seulement si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente a été initié par le management avec un degré d'avancement suffisant.

Cette ligne regroupe par conséquent :

- Les actifs non courants destinés à être cédés ;
- Les groupes d'actifs destinés à être cédés ;
- L'ensemble des actifs courants et non courants rattachables à un secteur d'activité ou à un secteur géographique (c'est-à-dire à une activité non conservée) lui-même destiné à être cédé.

E. STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation selon la méthode du coût moyen pondéré.

F. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées au cours d'un exercice afférentes aux exercices suivants. Elles comprennent également l'effet de linéarisation des loyers. Ce poste figure dans les « Autres tiers ».

G. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe RISMA a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

H. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILES

Le groupe Risma offre à ses employés différents régimes de retraite complémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme.

L'avantage procuré par ce régime est uniquement à cotisations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, Risma n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice. C'est le cas de la charge de retraite relative aux sociétés de droit marocain qui est couverte par l'affiliation du personnel aux régimes de retraite en vigueur au Maroc et de la charge d'assurance maladie qui est couverte par la cotisation des salariés actifs.

I. IMPOT DIFFERE

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction, à l'exception de ceux se rapportant aux retraitements des contrats de location-financement. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf si :

- la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée ; et
- s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables et amortissements réputés différés que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable sur la base des dernières prévisions mises à jour.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

J. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et des passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan de RISMA lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

J.1. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- 1- les prêts à des sociétés non consolidées ont été classés dans la catégorie des prêts et créances émis par l'entreprise et sont donc enregistrés au bilan au coût amorti ;
- 2- les obligations et les titres de créances négociables dont la particularité est d'être détenus jusqu'à l'échéance ont été classés dans la catégorie actifs détenus jusqu'à leur échéance et sont donc comptabilisés au bilan au coût amorti.

J.2. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sous forme de tirages de lignes de crédit et découverts bancaires portant intérêts sont enregistrés pour les montants reçus, nets des coûts directs d'émission.

K. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse et des soldes bancaires. Ils sont enregistrés à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les placements à échéance inférieur à 3 mois sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

L. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTATS ET DU TABLEAU DE FINANCEMENT

L.1. Chiffre d'affaires

En application de l'IAS 18, le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle. Il s'agit, lorsque les hôtels sont détenus en propriété ou bien sont exploités via un contrat de location, de l'ensemble des recettes (hébergement, restauration et autres prestations) reçues des clients.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert au titre de propriété.

L. 2. Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation comprend les revenus et charges d'exploitation. Celui-ci constitue donc un agrégat de gestion avant coût de détention des actifs (loyers, amortissements et provisions, résultat financier) et quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat brut d'exploitation sert de base de calcul pour le suivi par la société du taux de transformation et du taux de réactivité.

En cas de variation positive du chiffre d'affaires à périmètre et change constants (à PCC), le taux de transformation se définit ainsi : Taux de transformation = $(\Delta \text{RBE à PCC} / \Delta \text{CA à PCC})$.

En cas de variation négative du chiffre d'affaires à périmètre et change constants (à PCC), le taux de réactivité se définit ainsi : Taux de réactivité = $1 - (\Delta \text{RBE à PCC} / \Delta \text{CA à PCC})$.

L.3. Résultat courant avant impôt

Ce solde comprend le résultat des opérations des différents métiers du Groupe ainsi que celui de leur financement. Le résultat financier ainsi que la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence font partie intégrante du résultat opérationnel du Groupe dans la mesure où ils contribuent au critère de performance sur lequel l'entreprise communique auprès des investisseurs. Cet agrégat est, par ailleurs, utilisé comme référence pour la définition des rémunérations au niveau du Groupe et plus particulièrement pour celles des dirigeants dans la mesure où il reflète la performance économique de chaque activité y compris les charges liées au financement des activités hôtelières.

L.4. Dépréciation d'actifs

La ligne Dépréciation d'actifs comprend l'ensemble des provisions pour dépréciation comptabilisées suite à l'application de la norme IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

L.5. Résultat de la gestion des autres actifs

Le résultat de la gestion des autres actifs est constitué de plus ou moins-values de cession des autres actifs immobilisés hors patrimoine hôtelier, des provisions, et des pertes et gains non opérationnels. Ces éléments ne sont pas directement liés à la gestion courante.

L.6. Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du Groupe et isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les ressources ou emplois provenant des activités opérationnelles incluent :

- la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cession d'actifs ;
- les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- la variation du besoin en fonds de roulement.

Les ressources ou emplois provenant des activités d'investissement incluent :

- les investissements sur actifs existants (IAE) dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1er janvier de chaque exercice, nécessaires à une exploitation normale ;
- les investissements de développement relatifs à la constitution de nouveaux actifs ;
- les produits des cessions d'actifs.

Les ressources ou emplois provenant des activités de financement incluent :

- les variations de capital ;
- les variations des dettes et emprunts.

M. CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Les règles et méthodes comptables employées pour le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action, sont conformes à la norme IAS 33, « Résultat par action ».

N. AUTRES INFORMATIONS

La notion d'actifs et de passifs courants s'entend pour des actifs et passifs que l'entité s'attend à pouvoir réaliser ou régler :

- soit dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;
- soit dans les douze mois suivant la date de clôture.

Etats de synthèse du groupe RISMA au 31 décembre 2012 en Milliers de dirhams.

Comptes de résultat consolidés au 31/12/2012

En MAD milliers	2011	2012
Chiffre d'affaires	1 174 314	1 294 839
Charges d'exploitation	(824 434)	(996 190)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	349 881	298 649
Loyers	(34 611)	(48 220)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	315 269	250 428
Amortissements et provisions	(135 869)	(257 095)
RESULTAT D'EXPLOITATION	179 401	(6 666)
Résultat financier	(92 515)	(130 909)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(60 620)	(55 874)
RESULTAT AVANT IMPOT ET ELEMENTS NON RECURRENTS	26 266	(193 449)
Résultat de la gestion du patrimoine hôtelier	-	(611)
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT IMPOT	26 266	(194 060)
Impôts	5 723	9 684
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	31 989	(184 376)
Intérêts minoritaires	(17 224)	(14 672)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	14 765	(199 048)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 823 685	7 882 935
RESULTAT NET PAR ACTION (en MAD)	1,89	(25,25)
Résultat net dilué par action (en MAD)	1,89	(25,25)
DIVIDENDE PAR ACTION (en MAD)	N/A	N/A

Bilans Consolidés - Actif au 31/12/2012

ACTIF	2011	2012
En MAD milliers		
ECART D'ACQUISITION	281 505	281 505
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 459	11 172
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 257 111	3 261 539
Prêts Long terme	-	-
Titres mis en équivalence	52 206	8 592
Autres immobilisations financières	8 440	8 231
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 646	16 823
Actifs d'impôts différés	81 832	122 452
TOTAL ACTIF NON COURANT	3 686 552	3 693 490
Stocks	41 027	49 943
Clients	93 483	106 077
Autres tiers	400 918	548 629
Prêts à court terme	-	5 325
Trésorerie et équivalence de trésorerie	14 908	3 799
TOTAL ACTIF COURANT	550 336	713 774
Actifs non courant disponible à la vente	-	43 829
TOTAL ACTIF	4 236 888	4 451 093

Variation des capitaux propres au 31/12/2012

En MAD milliers	Nombre d'action	Capital	Primes	Réserves et résultats	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
31 DECEMBRE 2010	6 232 912	623 201	303 378	(88 316)	828 263	119 988	948 251
Augmentation de capital	1 561 673	159 168	162 352	-	321 519	-	321 519
- Frais d'augmentation de capital	-	-	-	(3 203)	(3 203)	-	(3 203)
Dividendes distribués brut de précompte	-	-	-	-	-	(14 801)	(14 801)
Résultat de l'exercice	-	-	-	14 765	14 765	17 224	31 990
Changement de mode de consolidation et autres variations	-	-	-	(1 990)	(1 990)	-	(1 990)
31 DECEMBRE 2011	7 823 685	782 369	465 730	(88 743)	1 199 355	122 411	1 281 766
Augmentation de capital	59 250	5 926	3 144	-	9 069	-	9 069
Dividendes distribués brut de précompte	-	-	-	-	-	(16 193)	(16 193)
Résultat de l'exercice	-	-	-	(159 048)	(159 048)	14 672	(184 377)
Changement de mode de consolidation et autres variations	-	-	-	(1 409)	(1 409)	-	(1 409)
31 DECEMBRE 2012	7 882 935	788 294	468 873	(289 201)	967 966	120 890	1 088 857

Etats du Résultat Global au 31/12/2012

En MAD milliers	2011	2012
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	31 989	(184 376)
Différence de conversion	-	-
Variation de la juste valeur des "Actifs disponibles à la vente"	-	-
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture dans les couvertures de flux de trésorerie	-	-
Ecart actuariel sur les engagements sociaux à prestations définies	-	-
Quote part dans les autres éléments du Résultat Global issus des entités associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-
Autres éléments du résultat global après impôt	-	-
RESULTAT GLOBAL TOTAL	31 989	(184 376)
Résultat Global Total Part du Groupe	14 765	(199 048)
Résultat Global Total Part des intérêts minoritaires	17 224	14 672

Ratios financiers au 31/12/2012

	2011	2012
Gearing (Dette nette/Capitaux Propres)	177%	222%
Marge Brute d'Autofinancement d'exploitation courante / Dette nette	8,4%	3,5%

Bilans Consolidés - Passif au 31/12/2012

PASSIF	2011	2012
En MAD milliers		
Capital	782 369	788 294
Primes	465 730	468 873
Réserves	(103 509)	(90 151)
Résultat de l'exercice	14 765	(199 048)
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	1 159 354	967 968
Intérêts minoritaires	122 411	120 889
CAPITAUX PROPRES	1 281 765	1 088 857
Obligations convertibles en actions	20 370	11 707
Autres dettes à long terme	2 002 138	1 774 649
Passifs d'impôts différés	3 812	(10)
Provisions pour risques et charges à caractère non courant	2 551	2 147
TOTAL PASSIF NON COURANT	2 028 872	1 788 492
Fournisseurs	341 702	351 273
Autres tiers et impôt société	255 473	491 834
Provisions pour risques et charges à caractère courant	10 768	59 529
Dettes financières à court terme (y.c location financement)	70 781	484 912
Banques	247 526	186 194
TOTAL PASSIF COURANT	926 250	1 573 742
Passifs relatifs aux actifs non courants disponibles à la vente	-	-
TOTAL PASSIF	4 236 888	4 451 093

Etat du périmètre de consolidation au 31/12/2012

	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation
Risma	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Moussafir	66,67%	66,67%	Intégration Globale
HCH	100,00%	66,67%	Intégration Globale
Moussaf	70,00%	46,67%	Intégration Globale
Chayla	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Marrakech Plaza	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Fastotel	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Accor Gestion Maroc	33,33%	33,33%	Mise en équivalence
Société d'Aménagement Essaouira Mogador	40,00%	40,00%	Mise en équivalence
Société Marocaine d'Hotellerie Economique	50,00%	50,00%	Intégration Proportionnelle
Emirotel	100,00%	100,00%	Intégration Globale

Tableau des flux de trésorerie

au 31/12/2012

En MAD milliers	2011	2012
+ Excédent Brut d'Exploitation	315 269	250 428
+ Résultat financier	(92 515)	(130 909)
+ Impôts sur les sociétés	(34 181)	(34 759)
+ Charges et produits non décaissés dans l'EBE	42	(2 070)
+ Annulation des provisions financières et provisions pour impôts	11	7
- Dividendes perçus par les sociétés mises en équivalence	4 205	3 250
= MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT AVANT ELEMENTS NON RECURRENTS	192 832	85 947
+ Diminution (Augmentation) du BFR	71 930	75 061
= FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES OPERATIONNELLES [A]	264 762	161 008
- Décaissements liés à des investissements sur actifs existants	(85 864)	(107 868)
- Décaissements liés à des investissements de développement	(373 294)	(179 781)
+ Encaissements liés à des cessions d'actifs	3 688	6 414
= FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS / DESINVESTISSEMENTS [B]	(455 470)	(281 235)
- Dividendes payés	(14 801)	(16 193)
+ Nouveaux emprunts long terme	(29 305)	(227 490)
= AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA DETTE LONG TERME	(29 305)	(227 490)
+ Variation des dettes financières court terme	(63 760)	414 131
= FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT [C]	215 137	170 449
- DIFFERENCE DE CONVERSION [D]	-	-
= VARIATION DE TRESORERIE [E]=[A]+[B]+[C]+[D]	24 429	50 223
- Trésorerie ouverture	(257 047)	(232 618)
- Retraitements IAS sur trésorerie	-	-
- Retraitements de juste valeur sur trésorerie	-	-
+ Trésorerie clôture	(232 618)	(182 395)
= VARIATION DE TRESORERIE	24 429	50 223

Immobilisations corporelles

au 31/12/2012

En MAD milliers	2011	2012
Terrains	670 239	670 056
Constructions	988 968	1 627 206
Agencements	1 009 223	1 303 359
Matériels et mobilier	736 275	841 035
Immobilisations en cours	968 215	120 683
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEUR BRUTE)	4 372 920	4 562 339

En MAD milliers	2011	2012
Terrains	-	-
Constructions	(530 155)	(620 071)
Agencements	(118 682)	(142 614)
Matériels et mobilier	(466 972)	(540 800)
Immobilisations en cours	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (AMORTISSEMENTS ET DEPRECIA)	(1 115 809)	(1 303 485)

En MAD milliers	2011	2012
Terrains	670 239	672 740
Constructions	458 813	1 007 136
Agencements	890 541	1 160 745
Matériels et mobilier	269 303	300 235
Immobilisations en cours	968 215	120 683
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEUR NETTE)	3 257 111	3 261 539

Analyse du chiffre d'affaires

au 31/12/2012

En MAD milliers	2011	2012
HOTELLERIE		
Haut et milieu de gamme	868 833	992 674
Economique	301 106	300 030
TOTAL	1 174 314	1 294 839

Analyse de l'endettement net

au 31/12/2012

En MAD milliers	2011	2012
TSDI long terme	-	-
Obligations convertibles échangeables long terme	-	-
Autres dettes long terme	2 002 138	1 774 649
Endettement de crédit bail long terme	-	-
Dettes financières court terme	70 781	484 912
Banques	247 526	186 194
Dérivés Passif	-	-
DETTES FINANCIERES	2 320 445	2 445 756
Prêts à court terme	-	5 325
Actifs disponibles à la vente ou détenus jusqu'à échéance et dépôts à terme	-	-
Disponibilités	(14 907)	(3 799)
Dérivés Actif	-	-
Créances sur cessions d'actifs à court terme	-	-
DETTE NETTE	2 305 538	2 447 281

Investissements sur actifs existants

au 31/12/2012

En MAD milliers	2011	2012
HOTELLERIE		
Haut et milieu de gamme	74 555	84 302
Economique	11 024	22 620
TOTAL	85 864	107 868

Investissements de développement

au 31/12/2012

En MAD milliers	2011	2012
HOTELLERIE		
Haut et milieu de gamme	193 391	148 267
Economique	179 903	31 513
TOTAL	373 294	179 781

Analyse du résultat brut d'exploitation

au 31/12/2012

En MAD milliers	2011	2012
HOTELLERIE		
Haut et milieu de gamme	270 946	222 486
Economique	119 287	115 764
TOTAL	349 881	298 649



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Deloitte.

288, Boulevard Zerkouni
6ème étage
Casablanca

GRUPE RISMA

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de RISMA S.A. et de ses filiales (Groupe Risma) comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie, ainsi qu'une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.088.857 dont une perte consolidée part du groupe de KMAD 199.048.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations de capitaux propres, du tableau de flux de trésorerie, ainsi que d'une sélection de notes explicatives ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe arrêtés au 31 décembre 2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 22 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Bachir TAZI
Associé

DELOITTE AUDIT
Deloitte Audit
288, Boulevard Zerkouni
6ème étage
Casablanca
Tél : 05 22 27 40 25 / 05 22 40 78
Fax : 05 22 22 40 78
Ahmed BENABDELKHALEK
Associé